



Association loi 1901

# Fédération Nationale des Bateaux Ecoles



[www.bateau-ecole.com](http://www.bateau-ecole.com)

Héritière de la F. E. E. C. N. P. M.

## BUTS

- DÉFENSE** de l'activité des Établissements d'Enseignement de la conduite des Navires de Plaisance à Moteur
- PROMOTION** à toutes **ENTREPRISES, INITIATIVES** ou **CEUVRES**
- AIDE** de nature à servir ou à développer les dits intérêts.
- SOUTIEN**

## BILAN

### PERMIS BATEAU

### 2008

**Le Président**  
 19, rue Vis - F-29000 QUIMPER  
 Tél. : (33) 02 98 53 68 20  
 Fax. : (33) 02 98 53 79 85  
 Courriel : fnbe.president@laposte.net

Quimper, le 19 novembre 2008

**Réf. : PB/08\_1009(3)**

Cher(e) collègue, Cher(e) ami(e),

Voici une analyse qui porte exclusivement sur le permis le plus représentatif, à savoir le permis mer côtier.

Au cours des années 2004 (79682 *côtiers*), 2005 (89908 *côtiers*) et 2006 (103767 *côtiers*) il y a eu une moyenne de 91000 permis mer côtier délivrés annuellement en France. Quant à l'année 2007 avec la publication des décrets et des arrêtés, le nombre des permis mer côtiers délivrés a dépassé les 155000.

La réforme mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2008 a eu des conséquences beaucoup plus profondes qu'on pouvait l'imaginer en particulier pour les agréments. En effet il a été nécessaire pour chaque établissement de se mettre en conformité, même si le délai octroyé est de plusieurs années. L'investissement a touché à la fois la surface des locaux, l'accessibilité aux locaux, la conformité avec la CLS (*Commission Locale de Sécurité*), les outils pédagogiques indispensables du fait de la nouvelle forme de l'examen (vidéo), mais aussi le bateau de formation. A cela s'ajoute la nécessité pour les formateurs de suivre un stage d'évaluation et surtout la modification profonde du projet pédagogique.

La mutation a donc été profonde et à cet effort financier et pédagogique vient encore s'ajouter la déconvenue en matière du nombre de candidats.

Tout d'abord, la mise en place a été longue et fastidieuse. Les délais de dépôts des dossiers constituent un frein important surtout en zone touristique car, comme toutes les études le montrent, les vacanciers séjournent rarement plus d'une à deux semaines sur leur lieu de vacances. Ce délai de dépôt des dossiers pénalise donc fortement les bateaux écoles qui ne peuvent valablement inscrire et former les candidats en une semaine. L'inscription des candidats se fait directement sur le site du Ministère, OEDIPP, et chaque candidat pour lequel le dossier est complet se voit attribuer un numéro. Ce numéro est incrémenté quelque soit la nature de la formation et concerne donc l'ensemble des permis auxquels il convient aussi d'ajouter les équivalences.

Au 31 octobre 2008 nous sommes à plus de 52000 inscrits sur OEDIPP et d'après le ministère nous serions à 46000 permis délivrés (*tous permis confondus*). Avec une simple règle proportionnelle entre les différents permis, le nombre de permis côtiers délivrés serait de l'ordre de 32000 soit une chute de 65 % par rapport à la moyenne des années 2006 et antérieures.

**Reste à savoir où ont été comptabilisés les permis, environ 18000, passés en 2007 et délivrés en 2008 ?** Chiffre qui, suivant son imputation, pourrait diminuer d'autant le nombre de permis délivrés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

.../...

...

Nous avons demandé à la mission plaisance de nous fournir les chiffres exacts mais nous n'avons toujours rien reçu.

Les années 2004, 2005 et 2006 sont donc « normales » au regard de 2007 considérée comme exceptionnelle car dopée par la réforme. Dans la mesure où les permis 2007 délivrés en 2008 n'ont pas été pris en compte dans les 46000 permis délivrés en 2008, nous avons évalué la baisse des permis côtiers à environ 60%. Or, les contacts que nous avons eus uniquement avec des professionnels sur un échantillon de 110 établissements, indiquent une baisse moyenne de l'ordre de 80 %. Les moins touchés annonçant une baisse de 50 % et la majorité de 70 % à 100 %. Quelques-uns, très rares, ont fait le même chiffre et certains, encore plus rares, ont même augmenté leur chiffre des années écoulées.

Quelles sont les raisons pouvant expliquer cette chute des permis ? Dans une première approche on pourrait considérer que l'afflux des permis en 2007 a tari le « vivier » des candidats potentiels de l'année suivante. Toutefois lorsque nous analysons plus finement le profil des candidats ayant passé le permis en 2007 et notamment en fin d'année, nous constatons que pour une grande part ils se sont inscrits non pas par nécessité mais plutôt par entraînement, motivés par l'effet de groupe (*amis, entourage familial, comité d'entreprise, associations...*). Nous pouvons considérer que plus de la moitié d'entre eux ne s'y seraient jamais intéressée, sans cette motivation collective.

A cela s'ajoutent de nombreuses créations durant l'année 2006/2007 de nouvelles structures de formation qui sont nées de l'engouement attendu pour le permis bateau. Et même sans savoir s'ils bénéficieraient d'un agrément en 2008, compte tenu de leur faible antériorité, ces nouveaux venus sur le marché se sont engouffrés dans ce secteur qui paraissait porteur en pratiquant non seulement des prix inférieurs à la moyenne nationale mais plus grave, des formations de qualité médiocre. D'ailleurs le nombre incroyable des permis passés fin 2007 ne pouvait se faire qu'au détriment de la qualité de la formation. Les résultats excellents des réussites révèlent un laisser-aller flagrant de la part des examinateurs dont la plupart ont été déconcertés voire désabusés par le fait que la validation de l'examen leur échappe au profit des établissements de formation pour lesquels ils ont souvent une bien piètre opinion quant au niveau de compétences du formateur ou de la pédagogie dispensée.

La mise en place de cette réforme avec ces augmentations de charges liées aux investissements et à l'importance prise par la pratique fait que les prix proposés les années précédentes ne pouvaient qu'augmenter. Chez les professionnels ils varient entre 330 et 700 €. Notre étude n'est pas ici d'analyser le contenu de la formation mais de justifier ces tarifs car chacun recouvre un mode de formation, le contenu de celle-ci devant être là pour le justifier.

Le prix de la formation proposée par les professionnels a-t-il été l'élément déclenchant de cette chute des inscriptions ? L'impression qui ressort est que son influence est relativement faible. Nous prendrons pour preuve que cette baisse des permis touche autant les professionnels affichant des tarifs élevés que les associations proposant des tarifs bien moindres variant de 180 à 250 €. Toutefois, il convient de moduler le rapport association/professionnels non pas au niveau du tarif mais du nombre de candidats. En effet, si l'on considère que les professionnels accusent une chute d'environ 80 % des permis tandis que les résultats nationaux traduisent une chute de 60 %, **où est passé le différentiel de 20 % ?**

N'ayant pas interrogé les associations, tout porte à croire qu'elles ont mieux surmonté cette chute que les professionnels et que leur baisse serait de l'ordre de 50 à 60 %. Mais comment expliquer cette situation ? Les associations par essence même regroupent tous individus autour de leur activité principale qui, pour la grande majorité, reste la voile et de ce fait elles touchent un plus grand public, profitant ainsi de ce vivier potentiel pour faire la promotion de l'activité permis. Ainsi non seulement elles disposent d'un « vivier » mais de plus bénéficient de l'effet d'entraînement qui vient se greffer aux éléments psychologiques importants qui sont la confiance accordée au centre et la convivialité des membres, le tout à un tarif deux fois inférieur à celui des professionnels.

.../...

...

Comment se fait-il que les tarifs soient moins élevés dans le milieu associatif ? Nous ne pouvons pas croire que la philanthropie soit l'élément moteur du monde associatif. En effet les associations constituées entièrement de bénévoles n'existent plus et l'on y trouve désormais des salariés plus ou moins temporaires qu'il faut rémunérer en tenant compte des charges auxquelles elles sont assujetties.

Cependant elles disposent d'un soutien logistique et humain considérable en jouant sur leur caractère social et l'affichage d'un bénévolat qui va jusqu'à la prise en charge par les collectivités locales des locaux et de leur entretien y compris des charges (*électricité, chauffage,...*). Elles bénéficient également de subventions non négligeables qui leur permettent d'acquérir des bateaux de sécurité pour l'encadrement de leurs activités nautiques et qu'elles utilisent parallèlement pour la formation aux permis. Nous voyons là un déséquilibre flagrant en matière d'investissement et des coûts entre ceux des professionnels et ceux qui ont la chance de bénéficier des aides publiques. La concurrence s'établit donc de fait et il n'y a pas nécessité pour ces organismes de faire payer les formations au même prix que les professionnels, la rentabilité n'étant pas comparable. De plus, si elles affichaient les mêmes tarifs elles s'écarteraient du public qui vient à elles par simple opportunisme en vue de passer le permis.

A ce facteur économique s'ajoute la morosité ambiante actuelle. La hausse excessive du carburant jusqu'à l'été 2008 a pénalisé fortement les utilisateurs de bateaux à propulsion mécanique et les loueurs de bateaux ce qui les incite à s'orienter vers des loisirs moins onéreux tout en laissant en sommeil les investissements liés à ce loisir. Enfin, le contexte actuel incite plutôt à l'économie et à la prévoyance. La crainte des lendemains incertains conduit les gens à satisfaire en priorité leurs besoins essentiels laissant ces projets pour des jours meilleurs...

En vous souhaitant bonne lecture et en vous disant à bientôt au cours de l'Assemblée générale du 8 décembre 2008, recevez mon plus amical souvenir.

Le Président – Pierre Bost